



Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale

Adoptée par l'Assemblée générale à sa 2e séance plénière,
le 19 septembre 2003



Séances plénières

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale [point 1].
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation [point 2].
3. Pouvoirs des représentants à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale [point 3] :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale [point 4]¹.
5. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale [point 6]¹.
6. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies [point 7].
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau [point 8].
8. Débat général [point 9].
9. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [point 10].
10. Rapport du Conseil de sécurité [point 11].
11. Rapport du Conseil économique et social [point 12]².
12. Rapport de la Cour internationale de Justice [point 13].
13. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [point 14]³.
14. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux [point 15] :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social.

¹ Conformément à l'article 30 du Règlement intérieur tel que modifié par la résolution 56/509 du 8 juillet 2002, l'Assemblée générale organisera ces élections pour sa cinquante-neuvième session au moins trois mois avant l'ouverture de cette session.

² Conformément à sa décision 56/402 A du 9 novembre 2001, l'Assemblée générale a décidé d'examiner directement en séance plénière le rapport du Conseil économique et social (A/58/3) dans son ensemble et de renvoyer également divers chapitres du rapport aux grandes commissions, comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| a) Chap. I, VII (sect. B et C) et IX | Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions; |
| b) Chap. II, IV et VII (sect. E à H) | Deuxième Commission; |
| c) Chap. III et V | Deuxième et Troisième Commissions; |
| d) Chap. VII (sect. A) | Séances plénières; |
| e) Chap. VII (sect. D) | Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et Deuxième Commission; |
| f) Chap. VII (sect. I) | Troisième Commission. |

Voir également les notes 10, 15, 18, 21 et 24.

³ L'Assemblée générale a décidé que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/58/312), qui traitent du point 73, seraient portées à l'attention de la Première Commission lorsqu'elle examinerait ce point.

15. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections [point 16] :
 - a) Élection de quarante-trois membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - b) Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - c) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
 - d) Élection du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
16. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [point 17]⁴ :
 - f) Nomination des membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection;
 - i) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
17. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies [point 18].
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [point 19]⁵.
19. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies [point 20].
20. Le rôle des diamants dans les conflits [point 21].
21. Assistance à l'action antimines [point 22].
22. Le sport au service de la paix et du développement [point 23] :
 - a) Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique;
 - b) Année internationale du sport et de l'éducation physique.
23. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies [point 24].
24. Université pour la paix [point 25].
25. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement [point 26].

⁴ Pour les points subsidiaires a) à e), voir le numéro 34 sous « Cinquième Commission ».

⁵ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) les chapitres du rapport du Comité spécial (A/58/23) qui ont trait à des territoires particuliers, de façon à pouvoir examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.

26. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud [point 27].
27. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales [point 28].
28. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique [point 29].
29. Agression armée contre la République démocratique du Congo [point 31].
30. Question des îles Falkland (Malvinas) [point 32]⁶.
31. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti [point 33].
32. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales [point 34].
33. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït [point 35].
34. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste [point 36].
35. La situation au Moyen-Orient [point 37].
36. Question de Palestine [point 38].
37. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et de l'appui international [point 39]⁷ :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et de l'appui international;
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

⁶ L'Assemblée générale a décidé d'examiner le point 32 directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à cette question seraient entendues à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) lors de l'examen du point en séance plénière.

⁷ L'Assemblée générale a décidé que les documents indiqués ci-dessous seraient examinés au titre de ce point et que toutes les observations pertinentes formulées en séance plénière seraient transmises à la Cinquième Commission, avant qu'elle examine le projet de plan à moyen terme et ses révisions et avant l'examen des recommandations contenues dans la section C du chapitre III, intitulée « Évaluation », du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/58/16) :

- a) A/58/16, chap. III, sect. B, programme 8;
- b) A/58/16, chap. IV, sect. B;
- c) A/58/83.

38. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale [point 40] :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies;
 - b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions;
 - c) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl;
 - d) Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies;
 - e) Assistance au peuple palestinien;
 - f) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre.
39. Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants [point 41].
40. Suivi de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel [point 42].
41. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine [point 43].
42. Culture de paix [point 44].
43. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement [point 45].
44. Vers des partenariats mondiaux [point 46].
45. Suite à donner aux résultats de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) [point 47]⁸.
46. Cinquante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme [point 48]⁹.
47. Les techniques de l'information et des communications au service du développement [point 49].

⁸ Conformément à sa résolution 57/308 du 22 mai 2003, l'Assemblée générale a organisé le 22 septembre 2003 une journée de débat plénier de haut niveau consacrée à la suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire et à la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida.

⁹ Conformément à ses décisions 57/534 et 57/535 du 18 décembre 2002, l'Assemblée générale tiendra le 10 décembre 2003 une séance plénière pour décerner des prix pour la cause des droits de l'homme à l'occasion de la célébration du cinquante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle consacrera également cette séance plénière à la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

48. Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes [point 50]¹⁰.
49. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique [point 51].
50. Les océans et le droit de la mer [point 52]¹¹ :
 - a) Les océans et le droit de la mer;
 - b) Gestion durable des pêches, notamment par l'intermédiaire de l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et de stocks de poissons grands migrateurs et d'instruments connexes.
51. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 [point 53].
52. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [point 54].
53. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 55].
54. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes [point 56].
55. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions [point 57].
56. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes [point 58].
57. Renforcement du système des Nations Unies [point 59]¹².
58. Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire [point 60].

¹⁰ Conformément à sa résolution 57/270 B du 23 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé d'examiner au titre de ce point la section A du chapitre VII du rapport du Conseil économique et social (A/58/3), notamment avec la participation du Président du Conseil à ses discussions. Voir également la note 2.

¹¹ L'Assemblée générale a décidé que la section C.2 du chapitre III du document A/58/16 serait examinée au titre de ce point, et que toutes les observations pertinentes formulées en séance plénière seraient transmises à la Cinquième Commission avant qu'elle examine le projet de plan à moyen terme et ses révisions et avant l'examen des recommandations contenues dans la section C du chapitre III, intitulée « Évaluation », du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/58/16).

¹² L'Assemblée générale a décidé que ce point serait également renvoyé à la Cinquième Commission, qui examinerait seulement les rapports du Secrétaire général intitulés « Améliorations apportées au processus actuel de planification et de budgétisation » et « Examen intergouvernemental du plan à moyen terme et du budget-programme » (A/57/786).

59. Multilinguisme [point 61].
60. Crise mondiale de la sécurité routière [point 160].
61. Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement [point 104]¹³:
 - b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.
62. Questions relatives aux droits de l'homme [point 117]⁹ :
 - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

Première Commission

1. Réduction des budgets militaires [point 62] :
 - a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
2. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification [point 63].
3. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [point 64].
4. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique [point 65].
5. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) [point 66].
6. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [point 67].
7. Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale [point 68].
8. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement [point 69].
9. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [point 70].
10. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes [point 71].
11. Prévention d'une course aux armements dans l'espace [point 72].
12. Désarmement général et complet [point 73]³ :
 - a) Notification des essais nucléaires;

¹³ Conformément à la résolution 57/250 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002, et à l'annonce faite par le Président la cinquante-septième session de l'Assemblée générale à la 83e séance plénière, le 15 avril 2003, l'Assemblée tiendra le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement les 29 et 30 octobre 2003.

- b) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
- c) Réduction des armements nucléaires non stratégiques;
- d) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour;
- e) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- f) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
- g) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
- h) Relation entre le désarmement et le développement;
- i) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage;
- j) Réductions bilatérales des armements nucléaires stratégiques et nouveau cadre stratégique;
- k) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
- l) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères;
- m) Missiles;
- n) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
- o) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
- p) Mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
- q) Transparence dans le domaine des armements;
- r) Désarmement régional;
- s) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
- t) Désarmement nucléaire;
- u) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
- v) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
- w) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
- x) Réduction du danger nucléaire;
- y) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*;

- z) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire.
13. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [point 74] :
- a) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
 - b) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - f) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires.
14. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [point 75] :
- a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
 - b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - c) Rapport de la Commission du désarmement;
 - d) Rapport de la Conférence du désarmement.
15. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient [point 76].
16. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [point 77].
17. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée [point 78].
18. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires [point 79].
19. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [point 80].
20. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]¹.

**Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation
(Quatrième Commission)**

- 1. Effets des rayonnements ionisants [point 81].
- 2. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace [point 82].
- 3. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [point 83].

4. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [point 84].
5. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects [point 85].
6. Questions relatives à l'information [point 86]¹⁴.
7. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies [point 87].
8. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes [point 88].
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies [point 89].
10. Rapport du Conseil économique et social (chap. VII, sect. D) [point 12]¹⁵.
11. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes [point 90].
12. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [point 19]⁵.
13. Question des îles Falkland (Malvinas) [point 32]⁶.
14. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]¹.

Deuxième Commission

1. Questions de politique macroéconomique [point 91]¹⁶ :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral;

¹⁴ L'Assemblée générale a décidé que les documents indiqués ci-dessous seraient examinés au titre de ce point et que toutes les observations pertinentes de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) seraient transmises à la Cinquième Commission, avant qu'elle examine le projet de plan à moyen terme et ses révisions et avant l'examen des recommandations contenues dans la section C du chapitre III, intitulée « Évaluation », du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/58/16) :

a) A/58/16, chap. III, sect. B, programme 23;
b) A/58/90, annexe.

¹⁵ L'Assemblée générale a décidé que la section D du chapitre VII du rapport (A/58/3) serait également renvoyée à la Deuxième Commission. Voir également les notes 2 et 18.

¹⁶ L'Assemblée générale a décidé que la section C.3 du chapitre III du document A/58/16 serait examinée au titre de ce point et que toutes les observations pertinentes de la Deuxième Commission seraient transmises à la Cinquième Commission, avant qu'elle examine le projet de plan à moyen terme et ses révisions et avant l'examen des recommandations contenues dans la section C du chapitre III, intitulée « Évaluation », du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/58/16).

- d) Système financier international et développement;
 - e) Crise de la dette extérieure et développement;
 - f) Résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit;
 - g) Produits de base.
2. Questions de politique sectorielle : action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'origine illicite de fonds et restitution desdits fonds aux pays d'origine [point 92].
 3. Développement durable et coopération économique internationale [point 93] :
 - a) Participation des femmes au développement;
 - b) Mise en valeur des ressources humaines;
 - c) Migrations internationales et développement;
 - d) Mise en oeuvre de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale de développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.
 4. Environnement et développement durable [point 94] :
 - a) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005;
 - b) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - c) Convention sur la diversité biologique;
 - d) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - e) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - f) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - g) Développement durable des montagnes.
 5. Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable [point 95].
 6. Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable [point 96].

7. Activités opérationnelles de développement [point 97]¹⁷ :
 - a) Activités opérationnelles de développement;
 - b) Coopération économique et technique entre pays en développement.
8. Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) [point 98].
9. Formation et recherche [point 99] :
 - a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - b) École des cadres des Nations Unies à Turin (Italie).
10. Mondialisation et interdépendance [point 100].
11. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire [point 101].
12. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés [point 102].
13. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles [point 103].
14. Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement [point 104] :
 - a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement¹³.
15. Rapport du Conseil économique et social (chap. I à V, chap. VII, sect. B à H, et chap. IX) [point 12]^{18, 19}.

¹⁷ L'Assemblée générale a décidé que le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les opérations, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme serait renvoyé à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 97.

¹⁸ L'Assemblée générale a décidé que les chapitres du rapport (A/58/3) indiqués ci-après seraient également renvoyés à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et aux Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :

a) Chap. I, VII (sect. B et C) et IX	Troisième et Cinquième Commissions;
b) Chap. III et V	Troisième Commission;
c) Chap. VII (sect. D)	Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

Voir également les notes 2, 15, 21 et 24.

¹⁹ L'Assemblée générale a décidé que les documents indiqués ci-dessous seraient examinés au titre de ce point et que toutes les observations pertinentes de la Deuxième Commission seraient transmises à la Cinquième Commission, avant qu'elle examine le projet de plan à moyen terme et ses révisions et avant l'examen des recommandations contenues dans la section C du chapitre III, intitulée « Évaluation », du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/58/16) :

- a) A/58/16, chap. III, sect. B, programme 7;
- b) A/58/84.

16. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]¹.

Troisième Commission

1. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale [point 105].
2. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille [point 106].
3. Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement [point 107].
4. Prévention du crime et justice pénale [point 108].
5. Contrôle international des drogues [point 109].
6. Promotion de la femme [point 110]^{17, 20}
7. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » [point 111].
8. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires [point 112].
9. Promotion et protection des droits de l'enfant [point 113].
10. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones [point 114].
11. Élimination du racisme et de la discrimination raciale [point 115] :
 - a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale;
 - b) Mise en oeuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
12. Droit des peuples à l'autodétermination [point 116].
13. Questions relatives aux droits de l'homme [point 117] :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales⁹;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;

²⁰ L'Assemblée générale a décidé que la section C.4 du chapitre III du document A/58/16 serait examinée au titre de ce point et que toutes les observations pertinentes de la Troisième Commission seraient transmises à la Cinquième Commission, avant qu'elle examine le projet de plan à moyen terme et ses révisions et avant l'examen des recommandations contenues dans la section C du chapitre III, intitulée « Évaluation », du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/58/16).

- d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne⁹;
 - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.
14. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, III et V, chap. VII, sect. B, C et I, et chap. IX) [point 12]²¹.
15. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]¹.

Cinquième Commission

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes [point 118] :
 - a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [point 119].
3. Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 [point 120].
4. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 [point 121].
5. Planification des programmes [point 122]²².
6. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies [point 123].

²¹ L'Assemblée générale a décidé que les chapitres du rapport (A/58/3) indiqués ci-dessous seraient également renvoyés aux Deuxième et Cinquième Commissions, comme suit :

- a) Chap. I, VII (sect. B et C) et IX Deuxième et Cinquième Commissions ;
- b) Chap. III et V Deuxième Commission.

Voir également les notes 2, 18 et 24.

²² L'Assemblée générale a décidé que la plénière, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et les Deuxième et Troisième Commissions devraient inclure à leur programme de travail un examen des recommandations du Comité du programme et de la coordination ainsi qu'il est indiqué ci-dessous et transmettre toutes les observations pertinentes à la Cinquième Commission avant qu'elle examine le projet de plan à moyen terme et ses révisions et avant l'examen des recommandations contenues dans la section C du chapitre III, intitulée « Évaluation », du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/58/16) :

- | | |
|--|---|
| Plénière | a) Point 39 : A/58/16, chap. III, sect. B, programme 8; chap. IV, sect. B, et A/58/83 ; |
| | b) Point 52 : A/58/16, chap. III, sect. C.2 ; |
| Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) | Point 86 : A/58/16, chap. III, sect. B, programme 23, et A/58/90, annexe. |
| Deuxième Commission | a) Point 12 : A/58/16, chap. III, sect. B, programme 7, et A/58/84 ; |
| | b) Point 91 : A/58/16, chap. III, sect. C.3 ; |
| Troisième Commission | Point 110 : A/58/16, chap. III, sect. C.4. |

Voir également les notes 7, 11, 14, 16, 19 et 20.

7. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [point 124].
8. Plan des conférences [point 125].
9. Régime commun des Nations Unies [point 126].
10. Gestion des ressources humaines [point 127].
11. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [point 128]²³.
12. Corps commun d'inspection [point 129].
13. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne [point 130].
14. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 [point 131].
15. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [point 132].
16. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies [point 133].
17. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies [point 134].
18. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola [point 135].
19. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine [point 136].
20. Financement de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire [point 161].
21. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre [point 137].
22. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo [point 138].
23. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental [point 139].
24. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental [point 140].
25. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée [point 141].
26. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie [point 142].

²³ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer ce point à la Cinquième Commission pour examen et également à la Sixième Commission, à seule fin d'examiner la question d'une modification du Statut du Tribunal administratif des Nations Unies.

27. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité [point 143] :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
28. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo [point 144].
29. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient [point 145] :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
30. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone [point 146].
31. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental [point 147].
32. Renforcement du système des Nations Unies [point 59]¹².
33. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, chap. VII, sect. B et C, et chap. IX) [point 12]²⁴.
34. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [point 17]²⁵ :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies.
35. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]¹.

Sixième Commission

1. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international [point 148].
2. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [point 149].
3. Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens [point 150].
4. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-sixième session [point 151].

²⁴ L'Assemblée générale a décidé que les chapitres I, VII (sect. B et C) et IX du rapport (A/58/3) seraient également renvoyés aux Deuxième et Troisième Commissions. Voir également les notes 2, 18 et 21.

²⁵ Pour les points subsidiaires f) à i), voir le numéro 16 sous « Séances plénières ».

5. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-cinquième session [point 152].
 6. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [point 153].
 7. Cour pénale internationale [point 154].
 8. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [point 155].
 9. Mesures visant à éliminer le terrorisme international [point 156].
 10. Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé [point 157].
 11. Convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction [point 158].
 12. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [point 128]²³.
 13. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale [point 159].
 14. Octroi à la Communauté économique eurasienne du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale [point 162].
 15. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe GOUAM [point 163].
 16. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté de l'Afrique de l'Est [point 164].
 17. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]¹.
-